

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 27 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 10	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Héléne MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Jean-Louis MERZAUX	
Mme Béatrice SIMON	Mme Myriam HENNEQUIN	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2024-060 : Suppression de postes

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint à la Maire, expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il lui revient également de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des *départs en retraite, des mutations, des avancements de grade, des avancements dans le cadre de la promotion interne ou des motifs ci-dessous énoncés*, il convient de supprimer les emplois suivants après l'avis du CST du 20 juin 2024 :

Poste à temps complet à supprimer en Conseil Municipal après avis du CST du 20 juin 2024

- Adjoint administratif (2 postes)
- Adjoint Administratif principal 1ère classe (2 postes)
- Adjoint Administratif Principal 2ème Classe (6 postes)
- Adjoint d'Animation Principal 2ème classe (6 postes)
- Adjoint d'Animation (4 postes)
- Adjoint du patrimoine principal 1ère classe
- Adjoint Technique (5 postes dont un à 32h)
- Adjoint Technique Principal 1ère classe
- Adjoint Technique Principal 2ème Classe (5 postes)
- Agent de Maîtrise (2 postes)
- Agent de Maitrise Principal (2 postes)
- animateur
- animateur principal 2ème classe
- Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe
- Attaché
- Attaché Principal
- Conseiller des APS
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur des APS principal 2ème classe (2 postes)
- Educateur principal des APS 1ère classe
- Rédacteur Principal 2ème classe (2 postes)
- Technicien ppal 1ère classe (2 postes)
- Conseiller socio-éducatif

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS